

**Zeitschrift:** Tracés : bulletin technique de la Suisse romande  
**Herausgeber:** Société suisse des ingénieurs et des architectes  
**Band:** 129 (2003)  
**Heft:** 09: Les dents de la ville

## Werbung

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CONCOURS D'ARCHITECTURE

### CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE À DEUX DEGRÉS, EN PROCÉDURE OUVERTE FAUBOURG DE LA THIÈLE – YVERDON-LES-BAINS MAISON D'ÉTAT, LOCAUX DE SERVICES COMMUNAUX ET PARAPUBLICS

### RÉSULTATS DU CONCOURS

#### Organisateurs

Municipalité d'Yverdon-les-Bains, Case postale – 1401 Yverdon-les-Bains  
Tél. 024 423 62 05 – Fax 024 423 62 04

et

Etat de Vaud, Département des infrastructures, Service des bâtiments, monuments et archéologie, 10, place de la Riponne, 1014 Lausanne,  
Tél. 021 316 73 00 – Fax 021 316 73 47

#### Objet du concours

La Municipalité d'Yverdon-les-Bains et l'Etat de Vaud, en tant que maîtres de l'ouvrage et organisateurs du concours, ont annoncé par voie officielle en février 2002 qu'ils organisaient un concours d'architecture à deux degrés. Le 1<sup>er</sup> degré porte sur l'étude urbanistique et architecturale de l'aménagement d'une portion de ville d'environ 2 hectares, située entre le cours d'eau de la Thièle et le centre-ville historique, regroupant un programme d'activités générales sur des parcelles publiques et privées, et pour le 2<sup>e</sup> degré, sur le développement du projet de Maison d'Etat (regroupement des offices régionaux), locaux de services communaux (archives communales, équipements scolaire et social) et parapublics (logement, locaux multifonctionnels et commerces). Encore peu construit, ce site est l'un des secteurs de développement à fort potentiel de la ville d'Yverdon-les-Bains.

#### Jury

Le jury était composé de:

Président: M. F.J. Z'GRAGGEN, architecte au Service des bâtiments de l'Etat, vice-président: M. R. JAQUIER, syndic d'Yverdon-les-Bains, membres non professionnels: M<sup>me</sup> S. COOK, présidente de l'AHACV (assoc. des habitants et amis du centre-ville), Yverdon-les-Bains, M. E. GENTIZON, vice-président de la SIC d'Yverdon-les-Bains et Grandson, M. D. de RAEMY, historien et conseiller communal, Yverdon-les-Bains, M<sup>me</sup> P. ROULET-GRIN, préfète, Yverdon-les-Bains, M. G. SIMON, directeur d'institution médico-sociale, Yverdon-les-Bains, M. P.A. TREYVAUD, municipal de l'Urbanisme et des Bâtiments, Yverdon-les-Bains, membres professionnels: M. J.Y. LE BARON, architecte-paysagiste, Lausanne, M. C. LUCHSINGER, architecte EPFZ-SIA-FAS, Lucerne, M. O. MORAND, architecte EPFL, Genève, M<sup>me</sup> S. NEMEC-PIGUET, architecte-urbaniste EPFL (patrimoine), Genève, M. L. ORTELLI, architecte professeur au DA - EPF Lausanne, M. P. PONT, architecte, chef du Service des Gérances et Achats de l'Etat, M<sup>me</sup> C. THIBAUD-ZINGG, architecte EPFL-SIA-FAS, Yverdon-les-Bains, suppléant non professionnel: M. G. BOURGAREL, archéologue médiéviste, Fribourg, suppléants professionnels: M. E. PERRETTE, architecte cantonal, chef du Service des bâtiments de l'Etat, M. P. ROBYR, architecte, chef du Service de l'urbanisme et des bâtiments, Yverdon-les-Bains, experts: M. P. CHRISTE, ingénieur en circulations, Lausanne, M. M. CLERC, fondation Petitmaître, Yverdon-les-Bains, Mme R. LYON-STANTON, architecte au Service de l'aménagement du territoire de l'Etat, M. E. TEYSSEIRE, conservateur cantonal des Monuments Historiques, M. D. WEIDMANN, archéologue cantonal.

#### Prix et mention

Le jury a décidé l'attribution des prix et mention suivants:

22.	TANDEM	1 <sup>er</sup> rang	1 <sup>er</sup> prix	Fr. 25 000.–
07.	LES IFS	2 <sup>e</sup> rang	2 <sup>e</sup> prix	Fr. 20 000.–
08.	IN ET OUT	3 <sup>e</sup> rang	3 <sup>e</sup> prix	Fr. 18 000.–
24.	ESPLANADE	4 <sup>e</sup> rang	4 <sup>e</sup> prix	Fr. 15 000.–
16.	A LA CROISEE DES CHEMINS	5 <sup>e</sup> rang	5 <sup>e</sup> prix	Fr. 12 000.–
26.	JONSON	6 <sup>e</sup> rang	6 <sup>e</sup> prix	Fr. 10 000.–
13.	EN L'ILE	7 <sup>e</sup> rang	mention	Fr. 5 000.–

#### Les auteurs des projets ci-dessus sont:

22. TANDEM  
Büro B. Architekten und Planer, Bern  
Auteurs: Robert BRAISSANT, Dan HILTBRUNNER, Michael SCHMID et Christopher BERGER
07. LES IFS  
BOSCHETTI ARCHITECTES, Lausanne  
Auteurs: Fonso et Patrick BOSCHETTI
08. IN ET OUT  
AEBI & VINCENT Architekten SIA AG, Bern  
Auteurs: Bernhard AEBI et Pascal VINCENT
24. ESPLANADE  
DÜRIG & RÄMI AG, Zürich  
Auteurs: DÜRIG & RÄMI AG
16. À LA CROISÉE DES CHEMINS  
A architectes - O. CHABERT, C. VON DÜRING, M. SUAREZ & B. TIRONE CHABERT s.n.c., Genève  
Auteurs: O. CHABERT, C. VON DÜRING, M. SUAREZ & B. TIRONE CHABERT
26. JONSON  
G.A.S. Generalisten für Architektur & Städtebau, Basel  
Auteurs: Cédric BACHELARD et Christian GESER
13. EN L'ILE  
BONHOTE et CALAME Architectes, Genève  
Auteurs: Philippe BONHOTE (EPFL FAS), Oleg CALAME (EPFL FAS SIA) Architectes associés et collaborateurs

Par ailleurs, conformément au règlement-programme du 2<sup>e</sup>me degré, les auteurs des 10 projets admis au jugement reçoivent une indemnité de Fr. 10'000.–.

#### Recommandations du jury

A une très nette majorité, le jury recommande au maître de l'ouvrage de confier aux auteurs du projet n° 22. TANDEM le mandat pour la poursuite des études en vue de la légalisation et la réalisation des parties publiques du programme sous réserve des décisions des instances compétentes. Selon les remarques formulées dans sa critique, ce projet contient des éléments qu'il s'agira de faire évoluer à la satisfaction des maîtres d'ouvrage lors de la poursuite des études. Dans cet esprit, le jury engage les auteurs à établir un dialogue rendant possible ces améliorations, notamment dans l'adaptation du projet à certains points des conditions urbanistiques intéressant la Ville d'Yverdon-les-Bains, ainsi que dans la redéfinition de certains éléments du cahier des charges et du programme.

#### Exposition des projets

L'exposition des projets se déroulera du 29 avril au 9 mai 2003 à l'Aula du Centre Professionnel du Nord Vaudois (CPNV), rue Roger-de-Guimps 41 à Yverdon-les Bains du lundi au vendredi de 14h00 à 19h00, le samedi de 10h00 à 12h00.

Le jury tient à remercier tous les concurrents pour leur travail et la qualité des prestations et des propositions présentées.

#### Secrétariat du concours

Service des bâtiments, monuments et archéologie,  
10, place de la Riponne, 1014 Lausanne